

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mai à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du dix-huit mai deux mil vingt et un, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVIRIN Karine, M. DEPRES Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, M. WYCKAERT Michel, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Melle DEPRES Alexia, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme CIESLAK Jocelyne, M. MARINO Salvatore, Mme LIENARD Eva.

Étaient absents représentés : Mme GUGLIELMI Nadine à M. WYCKAERT Michel, M. BREMARD Lionel à M. LOBRY Frédéric, M. DEMOULIN Bertrand à M. TRIPLET Corentin, Mme DUEZ Céline à Mme DOUVIRIN Karine, M. DEGELDER René à M. CICORIA Nicolas et Mme MORENT Sophie à M. DUCONSEIL Rémi.

Mme MARTEAU Marina a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus, par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021,

Vu les dispositifs liés au fonctionnement des assemblées délibérantes :

- *Public accepté dans la limite de 10 personnes,*
- *Le quorum est atteint lorsque le tiers des membres en exercice est présent,*
- *Les conseillers peuvent être porteurs de deux pouvoirs.*

Objet : **AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER LE PARC ÉOLIEN DE LA SENSÉE PAR LA SOCIÉTÉ EOLIS LES MURIERS SAS SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE DURY, ÉTAING ET RÉCOURT**

La demande d'autorisation environnementale pour exploiter le parc éolien de la sensée par la société EOLIS LES MURIERS SAS est soumise à enquête publique environnementale.

Celle-ci s'est déroulée du 19 avril 2021 au 18 mai 2021, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2021-80 du 19 mars 2021.

Le conseil municipal peut donner son avis sur ce sujet au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

➔ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :**

• POUR :	0
• CONTRE :	21
• ABSTENTIONS :	3

Le groupe « Brebières en mouvement » (5 membres) ne prend pas part au vote.

ÉMET un avis **défavorable** sur ce projet.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre, ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le 02/06/2021

ID : 062-216201731-20210525-DCM2021035-DE



Recours, informations des usagers

Il est possible de contester la présente décision auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de son affichage.